



Challenge U11

*Vous avez été désigné par la Commission jeunes et Technique pour accueillir un centre du
3^{ème} Tour des Challenges U.11 qui se dérouleront
Le SAMEDI 4 FEVRIER 2023*

*Vous trouverez ci-joint la répartition des équipes, le règlement du 3^{ème} tour, ainsi que tous les documents liés à
l'organisation des rencontres et qui seront à retourner au District après la date du 3^{ème} tour :*

Tableau des rencontres - Fiche bilan - Feuilles d'effectif



Dossier club d'accueil





3^{ème} TOUR DES CHALLENGES U.11

SAMEDI 4 FEVRIER 2023

Le début du rassemblement est fixé à 14h00.



REGLEMENT

Art 1 : Toutes les équipes ont été réparties par le Bureau de la Commission Jeunes et Technique en poules de 3 ou 4 équipes. Dans chaque poule, formule « championnat » ; toutes les équipes doivent se rencontrer. Une erreur s'est glissée dans le règlement du 2nd Tour : Cette année le Challenge Espoirs à été supprimé suite à une décision de la Commission Jeunes et Technique.

Art 2 : Pas plus de 2 joueurs ayant effectué le tour précédent avec l'équipe supérieure ne peuvent jouer avec l'équipe inférieure. (Ou dans un autre challenge ou du 1^{er} Tour). Dans le cas inverse, l'équipe sera disqualifiée.

Art 3 : Durée des matchs : Poule de 3 équipes : 2 x 25 minutes.
Poule de 4 équipes : 3 x 16 minutes.

Art 4 : Attribution des points : Victoire : 4 points - Défaite : 1 point - Match Nul : 2 points.

Art 5 : En cas d'égalité à la fin des matchs de poules, c'est l'épreuve de jonglerie qui départagera les équipes (addition des 8 meilleurs qui ont réalisé le meilleur total).

Art 6 : **EPREUVE DE JONGLERIE**
Toutes les équipes doivent effectuer une épreuve de jonglerie avant le début des rencontres :

Challenge Départemental : 50 jonglages « pied forts » et 20 jonglages « tête ».

Challenge des Educateurs : 30 jonglages « pied forts » et 10 jonglages « tête ».

- Départ du ballon à la main pour les jonglages « tête » et au pied pour les jonglages « pied ».
- 2 essais par joueur
- Les surfaces de rattrapage sont autorisées mais non comptabilisées

Art 7 : **Qualification**

Challenge Départemental : les 1^{ers} de chaque poule (soit 6 équipes) ainsi que les 2 meilleurs 2^{nds} aux jongleries se qualifient pour la finale du Challenge Départemental qui se déroulera le samedi 6 Mai 2023(à Azay le Rideau) Les autres équipes seront éliminées.

Challenge des Educateurs : les 1^{ers} de chaque poule (soit 8 équipes) se qualifient pour la finale du Challenge des Educateurs qui se déroulera le samedi 6 Mai 2023(à Azay le Rideau) Les autres équipes seront éliminées.

Art 8 : Le règlement est celui du Foot à 8. Tout litige non prévu par le règlement sera examiné par le Bureau de la Commission Jeunes et Technique.

Art 9 : En cas d'arrêté municipal, le club recevant à la charge de contacter les autres équipes afin de les informer et de trouver un terrain de repli. Dans l'impossibilité de trouver un terrain de repli, les rencontres seront reportées à une date ultérieure.

**La commission Jeunes et
Technique du District**